



Abandon de domicile et violence conjugale

Par **loranege_old**, le **16/10/2007** à **18:25**

Je vis en concubinage avec le pere de ma fille agee de 14 ans depuis 1992. Celui ci a quitte le domicile le 21 septembre apres une scene tres violente a laquelle ma fille a assiste. Depuis il ne m'a pas donne de nouvelles. Je me retrouve dans une situation materielle tres difficile car nous sommes tous les deux locataires de l'appartement et je ne peux pas subvenir seule aux frais domestiques. D'autre part si je previens le proprietaire de son depart il ne renouvellera pas le bail, le loyer correspondant à la moitié de mon salaire. J'ai depose une main courante pour violences conjugales et j'ai signale au commissariat son depart du logement. Quels sont les recours auxquels j'ai droit? Merci de me repondre. Il y a urgence